



FÉLICITATIONS POUR VOTRE NOUVELLE MAISON!

Vous nous choisissez à titre de notaire pour vous accompagner dans l'achat de votre propriété.

1. Nous recevons le dossier du courtier immobilier, les documents de votre institution financière et le certificat de localisation du vendeur ou, s'il s'agit d'un nouveau certificat, nous le recevons directement de l'arpenteur-géomètre. Dans le cas d'un achat sans courtier immobilier, vous devez nous fournir les documents ci-haut mentionnés.
2. Une fois TOUS vos documents reçus seulement, un responsable de notre étude vous contactera afin d'obtenir vos informations personnelles, ou à votre convenance, nous vous ferons parvenir par courriel un document à compléter à ces fins et à nous retourner.
3. Nous préparons les documents légaux relatifs à votre transaction, tels les actes d'hypothèque et de vente, les ajustements de taxes et l'état des déboursés.
4. Dans les 14 à 21 jours précédant la date prévue à l'offre d'achat, un responsable de notre étude vous contactera afin de fixer la date de votre rendez-vous pour la signature des documents légaux. Nous vous confirmerons alors le montant nécessaire à la fermeture de la transaction, incluant votre mise de fonds, vos ajustements de taxes, les honoraires du notaire et les frais de déboursés applicables. Afin de respecter les directives émises par la Chambre des notaires du Québec portant sur la compensation bancaire, vous devrez nous remettre ce montant par traite bancaire ou par virement bancaire (selon les instructions données lors de la prise de rendez-vous, au moment de votre rendez-vous, qui sera au plus tard 2 jours avant la prise de possession de votre propriété).
5. Avant votre rendez-vous, vous devez effectuer les démarches nécessaires auprès de votre assureur afin qu'il nous fasse parvenir une lettre de couverture d'assurance habitation de votre nouvelle propriété.
6. Une journée avant la prise de possession de votre nouvelle propriété, le notaire demande à votre institution financière le déboursé de votre prêt hypothécaire.
7. Lors de votre rendez-vous, vous rencontrez votre notaire et procédez à la signature de l'acte de vente, de l'acte hypothécaire, des ajustements et des autres documents connexes. La durée du rendez-vous est d'environ 1h30. Les démarches seront ensuite complétées afin que vos clés vous soient remises.
8. De deux à trois semaines après la date de signature à son bureau, le notaire vous fera parvenir tous les documents légaux (acte d'hypothèque, acte de vente, certificat de localisation, mémoire des répartitions et état des déboursés).



SAINT-JÉRÔME
100, RUE DE LA GARE
450 432-4134

TERREBONNE
3215, BOUL. DE LA PINIÈRE
BUREAU 101
450 416-3206

BOISBRIAND
6455, RUE DORIS-LUSSIER
BUREAU 420
450 419-7950

1 800 432-8674

WWW.LRVNOTAIRES.COM